



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Pôle des Carriers à NOZAY, sous la présidence de M. Jean-Louis THAUVIN.

Nombre de membres
en exercice : 28

- Présents : 21
- Voix : 24

COMITÉ SYNDICAL
Du 9 juin 2026

Délibération n° D2026-23

Objet :

Désignation des représentants
A la SPL Unitri

Présents :

Mme ARBRUN Tiphaine, M. BOMME Stanislas, M. BRUHAY Didier, Mme BURON Simone, M. DESWARTE Christophe, M. GATTEPAILLE Christophe, M. HARROUET Richard, M. JOUNY Philippe, Mme KOEBERLE REBIN Angéla, M. LEFEUVRE Sylvain, M. LEMASSON Guillaume, M. MEIGNEN Bertrand, M. MORIN Abel, M. PABOIS Chrystophe, M. POITOU Thierry, Mme ROY Patricia, M. SAFFRE Jean-Luc, Mme SCHLADT Rita, M. TAILLANDIER Yves, M. THAUVIN Jean-Louis, M. VAN BRACKEL Emmanuel.

Excusés : M. BOURSIER Jean-Guy, M. BRODU Henry, M. BROUSSARD Didier, Mme COUTELLER Hélène, M. EUZENAT Philippe, M. GADAIS Thierry, M. GAUTIER Jean-François, Mme POULIQUEN-LARDY Lauriane, M. MARTIN Pascal, M. MOUSSU James, M. POULIN Denis, Mme SEILLER Sandrine.

Pouvoirs :

- Mme POULIQUEN-LARDY Lauriane donne pouvoir à M. BRUHAY Didier,
- M. GADAIS Thierry donne pouvoir à M. TAILLANDIER Yves,
- M. BOURSIER Jean-Guy donne pouvoir à M. LEFEUVRE Sylvain

Secrétaire de séance : M. Didier BRUHAY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Les sociétés publiques, qui revêtent la forme de sociétés anonymes sont des simples outils d'intervention économique mis à la disposition des collectivités publiques afin qu'elles puissent assurer la réalisation d'opérations dites de prestations intégrées non soumises au régime de la commande publique. Les SPL interviennent ainsi soit comme prestataires, soit comme délégataires de service public, sous l'entier contrôle des collectivités actionnaires.

Les actionnaires de la SPL

La SPL UniTri a pour actionnaires :

1. La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (Population DGF 2025 : 77 793),
2. La communauté de communes Airvaudais – Val du Thouet (Population DGF 2025 : 7 458),
3. La communauté de communes Parthenay Gâtine (Population DGF 2025 : 39 308),
4. La communauté de communes du Thouarsais (Population DGF 2025 : 37 131),
5. Le syndicat mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (Population DGF 2018 : 50 978),

Nomenclature : 5.2.6

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20260611-D2026-23-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026

6. La communauté de communes Val de Gâtine (Population DGF 2025 : 22 685),
7. La communauté de communes du Mellois en Poitou (Population DGF 2025 : 50 028),
8. La communauté d'agglomération du Niortais (Population DGF 2025 : 129 192),
9. Le syndicat mixte Valor3e (population DGF 2025 : 346 505),
10. Le syndicat mixte Centre Nord Atlantique (Population DGF 2025 : 184 551),
11. La communauté de communes du Pays d'Ancenis (Population DGF 2025 : 72 134),
12. La communauté de communes du Pays Loudunais (Population DGF 2025 : 27 090),
13. Le syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée (Trivalis) (Population DGF 2018 : 29 077)

Pour une population globale selon la DGF 2025 à 1 073 930 contre 985 692 en 2018.

Dans le cadre de la création du centre de tri interdépartemental pour le traitement des déchets issus de la collecte sélective, le SMCNA est ainsi actionnaire à hauteur 15,54 % du capital, avec **314 156 actions sur 2 021 384 actions**, de la société publique locale ad-hoc chargée de la mise en œuvre de ce projet.

Les missions de la SPL

En ce qui concerne les missions, la SPL assure :

- Le portage de l'investissement et de la maîtrise d'ouvrage du centre de tri situé sur les communes de Mauléon (commune déléguée de Loublande) et de La Tessoualle situées à la confluence des Deux-Sèvres, de la Vendée et de Maine-et-Loire (zone d'activités de la Croisée à Loublande-La Tessoualle).
- Le transport, vers le centre de tri, pour bénéficier d'un prix mutualisé et d'une solidarité territoriale par un prix unique quelle que soit la collecte des déchets recyclables.

La SPL Unitri a confié fin 2020 par Marché Publics Global de Performance (MPGP) la conception, la réalisation et l'exploitation pendant 8 ans du centre de tri interrégional au groupement d'entreprises :

- Brangeon environnement (Mandataire)
- Séché Environnement (Co – traitant)
- Setec Energie Environnement (Maitre d'œuvre)
- EGDC (Génie Civiliste)
- Hofmann Group (Ensemblier)
- Triade (Architecte)

Les travaux se sont déroulés du 7 juin 2023 au 28 février 2025. Bien que non réceptionné, le centre de tri a reçu les premières tonnes à trier en mars 2025.

La gouvernance de la SPL

Conformément aux statuts des sociétés anonymes, la gouvernance de la SPL est organisée autour des organes suivants :

- L'**assemblée générale** regroupant l'ensemble des actionnaires représentés par le Président de l'EPCI ou du Syndicat mixte avec des attributions limitées : approbation des comptes, modification des statuts, augmentation et réduction de capital, dissolution, désignation du commissaire aux comptes, etc.,
- Le **conseil d'administration**, principal organe collégial de direction et de contrôle : chaque actionnaire sera représenté au moins par un administrateur. Conformément à l'article 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le nombre d'administrateurs par EPCI est proportionnel suivant la population et variera en l'espèce entre 1 à 4. Il est précisé que le nombre total d'administrateurs ne peut dépasser 18.
Pour le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique, sa représentativité sera assurée par la désignation de 2 administrateurs au conseil d'administration.
- Le Président est élu par le conseil d'administration parmi ses membres ayant des attributions limitées (police du conseil d'administration des assemblées),
- Le Directeur général qui assure la direction quotidienne de la société et dont la fonction peut être exercée soit par le Président, soit par une personne morale ou une personne publique distincte de la présidence (dans ce dernier cas, il ne peut s'agir d'un élu). En l'espèce, l'option retenue est de confier la direction générale au Président.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des sièges de chaque actionnaire :

Actionnaire	Nombre de sièges au conseil d'administration
CA du Bocage Bressuirais	1
CA Airvaudais-Val du Thouet	1
CC de Parthenay Gâtine	1
CC du Thouarsais	1
Syndicat mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine	1
CC Val de Gâtine	1
CC du Mellois en Poitou	1
CA du Niortais	2
Syndicat mixte Valor3e	4
Syndicat mixte Centre Nord Atlantique	2
CC du Pays d'Ancenis	1
CC du Pays Loudunais	1
Trivalis	1
TOTAL	18

Pour information, le Bureau de la SPL est constitué des membres issus des 4 plus importantes collectivités en nombre d'habitants : CA Bocage Bressuirais ; CA Niortais, SM Valor 3^e, SMCNA

Au vu de ces éléments, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité :

- De désigner comme représentants du SMCNA au sein du conseil d'administration de la SPL UniTri les personnes suivantes :
 - o M. Jean-Louis THAUVIN, Président
 - o M. GATTEPAILLE , 3^e vice-président en charge du tri.

- D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

À Nozay le 9 juin 2026,

Jean-Louis THAUVIN
Président

Secrétaire de séance



La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le 11/06/2026

Transmise au contrôle de légalité préfectoral le 11/06/2026

Certifiée exécutoire le 11/06/2026